



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

DELEGATION
ACADEMIQUE AUX
RISQUES MAJEURS

Dossier suivi par

Bilal SAIDANI
Délégué académique
aux risques majeurs
Chargé de mission aux plans
de sécurité et de secours

Tél :
0536258919
0603592941

Mél.
bilal.saidani@ac-toulouse.fr

Adresse postale
CS 87 703
31077 Toulouse
Cedex 4

Adresse physique :
75 rue Saint Roch
31400 Toulouse

Toulouse, le 23 octobre 2018

La rectrice de l'académie de Toulouse
Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs les
IA-DASEN pour diffusion aux IEN CCPD,
Chefs d'établissements publics et privés,
Directeurs d'écoles publiques et privées,
Directeurs diocésains.

Objet : Adaptation de la posture Vigipirate « Eté / Rentrée 2018 »

Référence : Message Vigipirate du 19 octobre 2018

Le premier ministre a décidé d'une adaptation de la posture Vigipirate à compter du 21 octobre 2018.

Elle s'applique, sauf événement particulier, jusqu'au 6 mai 2019.

L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « sécurité renforcée - risque attentat ».

Dans un contexte de menace terroriste qui demeure à un niveau élevé, elle met l'accent sur le maintien des recommandations à l'usage des établissements recevant du public.

Dans ce cadre, elle rappelle les principales mesures associées à l'instruction du 12 avril 2017, à savoir :

- Le maintien des principales mesures de prévention (Eviter les attroupements devant les établissements, assurer un contrôle visuel des sacs à l'entrée, afficher les consignes de sécurité, ect...)
- La mise à jour des plans particuliers de mise en sûreté (PPMS des établissements).
- La réalisation des exercices annuels PPMS, avec un focus particulier « attentat intrusion »
- Le développement de la coopération avec les préfetures et les forces de sécurité.
- Le maintien d'un niveau de vigilance élevé lors des déplacements internationaux en respectant les consignes préconisées par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et en utilisant systématiquement l'application Ariane (Inscription des voyages à l'étranger).



2/2

- L'application de la politique de sécurité des systèmes d'information de l'état (PSSIE) afin de garantir un maximum de protection face aux attaques cybernétiques.
- La surveillance accrue et mise à jour des inventaires des matériaux et produits sensibles ou toxiques pour détecter rapidement les vols ou disparitions.
- Les logogrammes « Sécurité renforcée – risque attentat » doivent être impérativement mis en lieu et place des anciens logogrammes, source de confusion pour la population.

Pour parfaire la sécurité des lieux de rassemblement, le ministère de l'intérieur vient de publier un guide des bonnes pratiques en matière de sécurisation d'un événement de voie publique s'articulant autour de trois chapitres :

- Les dispositifs spécifiques par types de manifestations (présentations des cadres juridiques et réglementaires propres aux différents événements de voie publique)
- Les acteurs (identification des responsabilités et coordination entre les services de l'état, les élus et les organisateurs)
- Les moyens physiques (présentation des différents dispositifs de protection et des bonnes pratiques en matière de sécurisation d'un événement au travers de 14 fiches reflexes thématiques)

Vous trouverez ci-dessous les adresses des sites où vous pourrez télécharger l'ensemble des documents :

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/risqueterroriste>

<http://www.gouvernement.fr/risques/le-citoyen-au-coeur-du-nouveau-dispositif-vigipirate>

<http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste>

<http://www.culture.gouv.fr/Actions-de-renforcement-et-de-surveillance-des-lieux-culturels>

<http://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate>

Anne BISAGNI-FAURE